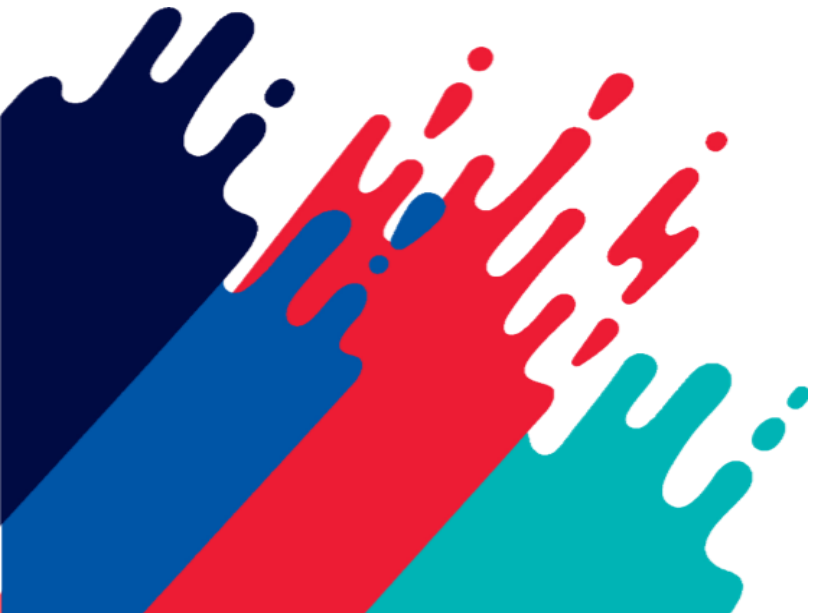


Jeux du Québec 2023

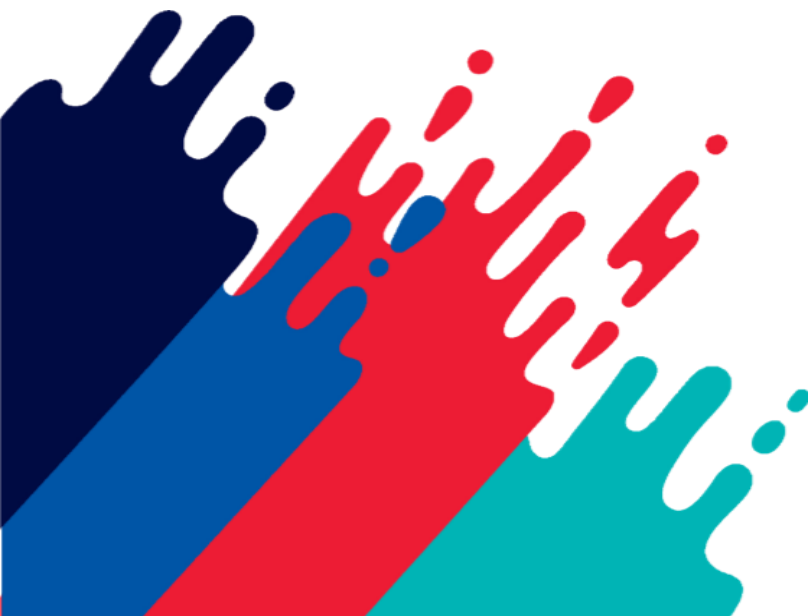
Informations, réglementation, changements

(Version du 2 février 2022)

***modifications indiquées en jaune**



Toutes les informations relativement à la Finale de l'été 2023 sont sujettes à changement.



Natation Artistique Québec travaille conjointement avec Sports Québec et répond aux normes et exigences provinciales pour ce qui est des Jeux du Québec.

- NAQ = Éléments techniques uniquement pour la natation artistique.
- Sports Québec = [Normes d'opération](#) (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité et les uniformes.



IMPORTANT - Calendrier

2022	2023
<ul style="list-style-type: none">• Qualification des régions pour la finale 2023- JEUX RÉGIONAUX : ÉVÉNEMENT* régional<input type="checkbox"/> 1^{er} mai au 31 octobre 2022	<ul style="list-style-type: none">• Qualification des athlètes pour la finale 2023- JEUX RÉGIONAUX : Camp de SÉLECTION régional<input type="checkbox"/> 1^{er} mai au 9 juillet 2023• Finale provinciale<input type="checkbox"/> 21 au 29 juillet 2023 – Rimouski

***Événement =**

- Camp d'entraînement, camp de sélection ou autre événement régional approuvé
- Regroupement entre régions possible
- Sanctionné par NAQ
- Un minimum d'un-e athlète du programme provincial ou national d'âge éligible et domicilié-e dans la région hôte, doit participer à l'événement régional.

2023

Catégorie	Note de championnat
Solo 15 ans et moins	(50% routine et 50% figures)
Duo 15 ans et moins	(50% routine et 50% figures)
Équipe 15 ans et moins	(50% routine et 50% figures)
Solo 16 ans et plus	(50 % technique et 50 % libre)
Duo 16 ans et plus	(50 % technique et 50 % libre)

Malgré ce qui avait été annoncé au congrès annuel de 2019, les modifications de catégories d'âge pour les JDQ sont reportées aux éditions ultérieures.

IMPORTANT - Catégories d'âge 2023

Âge d'admissibilité

12 à 17 ans au moment de la finale provinciale de 2023

(selon les normes d'opération de Sports Québec)

Participation aux épreuves :

participation par âge biologique au moment de la finale provinciale des Jeux du Québec 2023

Équipes = PAS DE MOYENNES D'ÂGE

aucun-e athlète de 16 ans (âge biologique) ou plus ne peut faire partie d'une équipe

II. FINALE PROVINCIALE DES JEUX DU QUÉBEC - ÉTÉ 2023

A) ÉPREUVES ET CATÉGORIES

ÉPREUVES	DATE DE NAISSANCE	PROGRAMMES	SEXE
Solo 15 ans et moins	16/08/2007 au 15/07/2011 ENTRE LE 16 AOÛT 2007 ET LE 15 JUILLET 2011	Provincial et national	M + F
Duo 15 ans et moins	16/08/2007 au 15/07/2011 ENTRE LE 16 AOÛT 2007 ET LE 15 JUILLET 2011	Provincial et national	M + F
Équipe 15 ans et moins	16/08/2007 au 15/07/2011 ENTRE LE 16 AOÛT 2007 ET LE 15 JUILLET 2011	Provincial et national	M + F
Solo 16 ans et plus	16/08/2005 au 15/08/2007 ENTRE LE 16 AOÛT 2005 ET LE 15 AOÛT 2007	Provincial et national	M + F
Duo 16 ans et plus	16/08/2005 au 15/08/2007 ENTRE LE 16 AOÛT 2005 ET LE 15 AOÛT 2007	Provincial et national	M + F

Les athlètes doivent être âgés d'au minimum 12 ans au 15 juillet 2023 et d'au maximum 17 ans au 15 août 2023 afin de pouvoir participer à la finale provinciale conformément à la norme d'opération PF-3.

Un·e athlète peut performer dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne, conformément à la réglementation de NAQ.

Aucun sous-classement n'est cependant permis

Admissibilité des athlètes 2023

- L'athlète doit avoir participé à toutes les activités et épreuves du camp régional de sélection (2023).
- Statut Espoir →
 - L'athlète doit être identifié-e espoir par la Fédération en date du 30 juin 2023, c'est-à-dire avoir pris part à une épreuve du programme de compétition provincial ou national qui inclut une composante technique et avoir atteint le standard minimal requis décrit dans [la politique d'identification](#).
- Affiliation en règle dans un club de la province (programme provincial ou national*).
- Âge admissible selon les normes d'opération relatives aux JDQ.
- Lieu de résidence dans la région (PF-3).
- Être en règle auprès de NAQ.

****L'athlète ne doit jamais avoir pris part à une équipe nationale***

Jeux du Québec régionaux

La tenue d'un événement régional est obligatoire en 2022 afin de qualifier une région.
Cette même région doit obligatoirement tenir un camp de sélection en 2023 pour être éligible à la Finale provinciale.

Été 2022 (entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2022)

Clientèle admissible :

- Athlètes des programmes provincial et national, d'âge compétitif 12-20 ans
- Pour les autres catégories : demande de sanction d'événement distinct
- Qualification régionale pour la Finale des Jeux du Québec (2023)
- Participation par lieu d'entraînement permise
- Minimum 1 athlète résidant dans la région administrative ciblée

Été 2023 (entre le 1^{er} mai et le 9 juillet 2023)

Clientèle admissible :

- Athlètes des programmes provincial et national, d'âge biologique 12-17 ans
(se référer au tableau à la diapositive #6 pour les âges d'admissibilité)
- Pour les autres catégories : demande de sanction d'événement distinct
- Sélection régionale pour la Finale des Jeux du Québec (2023)
- Participation par lieu de résidence



Jeux du Québec (délégation) 2023 -PROPOSITION PRÉLIMINAIRE-

Pour 2-14 athlètes :

- 1 entraîneur·e-chef·fe
- 1 ou 2 personnel d'encadrement (entraîneur·e adjoint·e et/ou accompagnateur·trice)

Pour 1 athlète :

- 1 entraîneur·e-chef·fe

MODE DE SÉLECTION RÉGIONAL

- La sélection des membres de la délégation régionale qui participera à la Finale provinciale en 2023 doit se faire à partir des résultats du camp de sélection selon les normes qui seront identifiées par NAQ.
 1. Sélectionner les membres de l'équipe 13-15 ans (excluant les suppléant·e·s);
 2. Sélectionner le meilleur duo (excluant le/la suppléant·e) et le meilleur solo 13-15 ans;
 3. Sélectionner le meilleur duo (excluant le/la suppléant·e) et le meilleur solo 17 ans et moins;
 4. Si la délégation n'est pas complète, un maximum de 2 athlètes suppléant·e·s de l'équipe sélectionnée au point 1 pourra se joindre à la délégation;
 5. Si la délégation n'est pas complète, les athlètes suppléant·e·s des duos 15 ans et moins et/ou 16 ans et plus pourront se joindre à la délégation.

Jeux du Québec (délégation)

- **Certification de l'entraîneur·e·chef·fe**

2023

Compétition-Introduction **CERTIFIÉ** ou +

Affiliation en règle auprès de NAQ

Selon le contexte d'évaluation de NAQ sur les formations Compétition-Introduction et la situation pandémique, il se pourrait que ce critère soit révisé.

- **Tous les assistant·e·s-entraîneur·e·s doivent minimalement être formé·e·s (c'est-à-dire avoir complété les modules multisports et la formation spécifique, à l'exception du module 9) Compétition-Introduction et être dûment affilié·e·s auprès de NAQ.**

Jeux du Québec (délégation)

Sélection des entraîneur·e·s 2023

Par souci d'équité et de transparence, le processus régional de sélection des entraîneur·e·s et du personnel d'encadrement doit être connu avant la tenue du camp régional de sélection des Jeux du Québec.

Affiliation

Afin de participer à la Finale provinciale des Jeux du Québec, les entraîneur·e·s doivent :

- être affilié·e·s dans une catégorie compétitive et avoir la formation requise ;
- être en règle avec Natation Artistique Québec (prérequis et autres).

Répondants régionaux

**Date limite pour identifier les répondants régionaux pour le camp de l'été 2022 : 15 janvier 2022*

Rôles et responsabilités :

- Communications avec NAQ
 - Transmission des informations de la personne ressource (répondant régional)
 - Demande de sanction d'événement
 - Réception et transmission des documents relatifs à la tenue de l'événement
- Communications avec l'URLS
 - Transmission des informations sur la tenue de l'événement
 - Gestion des récompenses
 - Transmission des résultats
 - Communications sur le déroulement de la Finale Provinciale
- Transmission d'informations à toutes les personnes ciblées (clubs, athlètes, parents, ville, installations, autres partenaires)
- Organisation de l'événement (démarche auprès des installations et partenaires, création de l'horaire et des ordres de passage, contact des officiels et arbitre, nourriture, etc.)
- Production de la trousse d'informations de l'événement

Il est de la responsabilité des clubs de déléguer un seul représentant régional qui agira pour l'ensemble des membres.

IMPORTANT - Demande de sanction de compétition / d'événement

- Formulaire [demande de sanction d'événement](#) disponible sur le site.
- Modèle de [trousse d'informations](#) disponible sur le site.
- Doit être approuvé au maximum 1 mois avant l'événement.

***Il est de la responsabilité du répondant régional de diffuser l'information à tous les clubs/athlètes.**

Résumé des changements

2023 – Jeux d'été

Sélection des athlètes par lieu de résidence

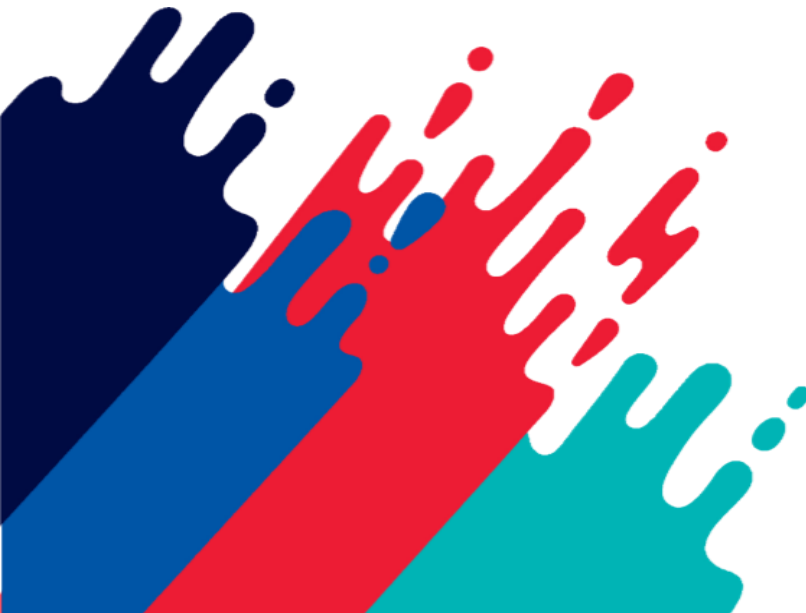
Tenue d'un événement régional à l'été 2022 (qualification des régions)

Tenue de la sélection régionale à l'été 2023 (qualification des athlètes)

Accès aux athlètes du programme national

Détenir le statut d'identification Espoir (minimal)

Jeux du Québec régionaux : à partir de 12 ans



À retenir pour 2023 !

Au programme : mêmes épreuves qu'en 2022

Sélection des athlètes par lieu de résidence

Planifier les contacts, la répartition des entraîneurs, etc.

Planifier la tenue d'un événement régional à l'été 2022

(qualification des régions)

1^{er} mai au 31 octobre 2022

Planifier la tenue de la sélection régionale à l'été 2023

(qualification des athlètes)

1^{er} mai au 9 juillet 2023

Inviter les athlètes du programme national (qui n'ont jamais fait d'équipes nationales)

Se familiariser avec le processus d'identification Espoir des athlètes, ainsi que les critères d'engagement

Admissibilité :

Minimum 12 ans au 15 juillet 2023

Maximum 17 ans au 15 août 2023



DES QUESTIONS ?

Contacter
GENEVIÈVE QUESNEL
Coordonnatrice aux compétitions



QC

